



Recherche EPST  
Section Nord-Est

## Un argumentaire pour aller au contact des personnels

### **« Un syndicat, ça ne sert à rien »**

Opinion trop largement partagée dans notre pays. Moins de 8 % de salariés syndiqués. Pourtant lorsqu'il s'agit d'être informé ou défendu, vers qui se tournent les personnels ... ?

### **« Les syndicats ne savent que dire NON ! »**

La CFDT sait dire NON. Mais en défendant le dialogue social, elle fait toujours des propositions et elle sait aussi dire OUI, même si cela suscite parfois des mécontentements.

### **« Les syndicats sont des "fouteurs de merde" »**

La CFDT n'est pas dans une logique de conflit systématique et jusqu'au-boutiste avec l'employeur. Elle veut assurer toutes les fonctions du syndicalisme : critique sociale (expression et contestation des problèmes) mais aussi « PROPOSITIONS ET NEGOCIATION », pour mobiliser les salariés, organiser leur défense et aboutir à des résultats réels en leur faveur. La grève est l'ultime recours.

### **« Syndicat de "Vendus" (ou d'accompagnement) » !**

Ce reproche est utilisé contre les syndicats qui s'engagent dans la négociation ou un accord, notamment par ceux qui ne s'engagent jamais (ou très rarement), et qui défendent aujourd'hui ce qu'ils ont combattu hier.

La victoire « totale » étant rarement au rendez-vous, accepter la négociation c'est s'engager dans la recherche du meilleur compromis possible pour des résultats concrets. Le compromis est le point d'équilibre obtenu à un moment et dans un contexte donnés. Il ne signifie pas l'abandon de la revendication initiale mais la volonté d'acter des avancées significatives.

### **« Les syndicats, tous les mêmes »**

En France, certains syndicats sont corporatistes ou autonomes. Conformément à la tradition du syndicalisme, seul un syndicat général pour tous les salariés d'un même secteur permet une démarche cohérente, les salariés définissant entre eux les priorités au lieu de laisser à l'employeur la possibilité de dresser une catégorie contre une autre. C'est le choix du Sgen-CFDT, syndicat général.

### **Vous, les syndicats, vous faites de la politique**

La CFDT n'est ni neutre (absence d'avis), ni partisane (soutien d'un parti) : elle ne se positionne pas en fonction de la couleur politique. Mais en fonction du contenu des propositions par rapport à ses objectifs et ses valeurs.

La cotisation permet à la CFDT d'être indépendante de tous les partis politiques.

### **« On ne vous voit jamais ! Vous ne pouvez pas m'aider à me défendre sur mon lieu de travail »**

Nous essayons d'être au maximum sur le terrain. Dans les services où nous ne sommes pas directement présents, un coup de fil lors des permanences permet d'avoir les conseils d'un militant, voire une défense plus importante (intervention locale, ...).

Plus nombreux, nous aurons plus de temps pour passer voir les adhérents.

### *« La cotisation coûte cher et je peux glaner les informations sans cotiser »*

Vous trouverez certes les mêmes informations, mais vous n'aurez sans doute pas le même suivi. La défense syndicale coûte cher (téléphone, courriers, dossiers juridiques, ...) et les cotisations syndicales sont les ressources essentielles des syndicats.

La cotisation donne accès à la presse aux adhérents, à la formation syndicale, et aux prestations de la CNAS – Caisse nationale d'action syndicale- qui est un outil que s'est donné la CFDT pour venir en aide à ses adhérents dans le cadre d'une grève, d'un problème juridique. Les adhérents poursuivis pénalement dans le cadre de leur exercice professionnel bénéficient d'une assurance professionnelle. La cotisation syndicale est aussi un acte de solidarité avec les personnels les plus précaires, dans notre champ professionnel, mais aussi des autres professions (commerce, industrie, ...) en cotisant à un syndicat confédéré.

Quant au coût de la cotisation syndicale, avec la réduction d'impôts de 66 %, cela la rend encore plus abordable.

A la CFDT, elle représente 0,75 % du salaire. Pour un salaire mensuel de 2000 €, cela représente donc une cotisation mensuelle de 15 € avant impôts, et ... de 5 € après réduction d'impôts !

Pour les salariés non - imposables, la CFDT revendique un crédit d'impôt. Il est inadmissible qu'il ne soit toujours pas appliqué !

### *« Je ne suis complètement d'accord avec aucun syndicat ! »*

En France, il faudrait un syndicat par salarié ... On voit d'ici l'action collective ... Quelle efficacité !

### *Si j'adhère, je dois militer ?*

Non, l'adhésion n'est pas une obligation de militer.

Adhérer à la CFDT te donne la possibilité, si tu le veux, de participer « un peu, beaucoup, passionnément ... » à la vie de la section syndicale, du syndicat local.

En apportant tes propres perceptions, difficultés et propositions à la section syndicale CFDT de ton lieu de travail, tu joues ton rôle d'adhérent. La CFDT est un syndicat démocratique. Des débats et des votes réguliers permettent à chacun de s'exprimer librement.